



Catégories de sociétés selon la *Loi sur les sociétés*

Comment puis-je savoir à quelle catégorie appartient ma société?

- Une société appartient à la catégorie A ou B, à moins qu'il ne s'agisse d'une société financée par ses membres.
- Le fait qu'une société soit de catégorie A ou B dépend de ses actifs et de ses revenus annuels, ce qui peut varier d'une année à l'autre.

Quels sont les seuils financiers de chaque catégorie?

- Les sociétés de catégorie A sont celles dont les revenus sont de 120 000 \$ ou plus et les actifs, de 250 000 \$ ou plus.
- Les sociétés de catégorie B sont celles dont les revenus sont inférieurs à 120 000 \$ et les actifs, inférieurs à 250 000 \$.

Les états financiers de la société doivent-ils être examinés par un comptable professionnel?

- Une société de catégorie A doit faire examiner ses états financiers par un comptable professionnel, à moins que ses règlements administratifs ne lui permettent de se dispenser de cette exigence en adoptant une résolution spéciale. Une dispense n'est valide que pour deux exercices.
- Une société a trois options pour l'examen de ses états financiers : mission de compilation, mission d'examen ou mission d'audit.
- Une société de catégorie B peut choisir de faire examiner ses états financiers par un comptable, mais la *Loi* ne l'exige pas.

Qu'en est-il de la société financée par ses membres?

- La catégorie « société financée par ses membres » convient à la société qui est financée principalement par ses membres et qui ne reçoit pas de financement ni de dons publics.

Loi sur les sociétés

Catégorie	Revenus	Actifs	Précisions
A	Plus de 120 000 \$	Plus de 250 000 \$	<ul style="list-style-type: none">• Les exigences de déclaration générales prévues par la Loi s'appliquent.• La société doit faire examiner ses états financiers par un comptable, sauf si ses règlements administratifs lui permettent de se dispenser de cette exigence.• La dispense doit être approuvée par une résolution spéciale votée à une assemblée générale.• La dispense n'est valide que pour deux exercices consécutifs.• Les états financiers doivent :<ul style="list-style-type: none">○ être préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus;○ être approuvés par les administrateurs et signés par au moins deux d'entre eux;○ comprendre un bilan et un état des revenus et dépenses;○ comporter une déclaration détaillée de tout montant reçu à titre de don public ou de financement public, à moins que la société ne soit une société financée par ses membres.• Le comptable doit effectuer une mission de compilation, une mission d'examen ou une mission d'audit qui respecte les normes publiées par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada).
B	119 999 \$ ou moins	249 999 \$ ou moins	<ul style="list-style-type: none">• Les exigences de déclaration générales prévues par la Loi s'appliquent.• La société peut nommer un comptable, mais elle n'est pas obligée de le faire.

<p>Société financée par ses membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Société financée principalement par ses membres. • Elle ne peut avoir reçu de dons publics ni de financement public dans les deux années précédant son exercice en cours. • On entend par don public tout don ne provenant pas d'un membre habilité à voter, d'un administrateur, d'un dirigeant ou d'un employé de la société, ni du conjoint ou d'un membre de la parenté des personnes précitées. • Le financement public comprend tout financement qui provient du gouvernement fédéral, du gouvernement du Yukon ou d'un gouvernement provincial, d'un conseil ou d'une municipalité, d'une Première Nation, d'un organisme d'État, ou de la Régie des hôpitaux du Yukon, de l'Université du Yukon ou de la Commission des loteries du Yukon. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les exigences de déclaration générales prévues par la Loi s'appliquent, sauf l'article 30 (obligation de fournir des états financiers sur demande moyennant des frais) et l'article 38 (obligation d'inclure dans les états financiers des renseignements sur la rémunération des administrateurs). • Une société financée par ses membres peut nommer un comptable, mais elle n'est pas obligée de le faire.
------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------